N°38 - Janvier 2025

LA BENISSON-DIEU

Bulletin municipal



mairie@la-benisson-dieu.fr







L'Edito du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2024 s'achève et elle a été bien remplie.
Vous trouverez dans ces pages le bilan de cette année, les projets pour l'année à venir et aussi les projets qui vont durer plusieurs années.
Pour cette année, vous trouverez entre autre : le changement des candélabres, la limitation de la vitesse, l'école, l'église, le schéma directeur d'assainissement, le transport solidaire…
Nous prévoyons plusieurs projets comme de la voirie, la restauration du tableau « Moïse sauvé des eaux », l'informatisation de la bibliothèque, quelques travaux au cimetière…. Ces projets seront confirmés en fonction du budget communal et surtout dans l'attente des décisions du gouvernement sur le montant des dotations et des subventions.



Le projet le plus important qui a débuté cette année et qui va se poursuivre sur plusieurs années a été l'acquisition de l'ancienne école (bâtiment qui se situe en face de la mairie). Le désir du Conseil Municipal de revitaliser le bourg est important et en transformant cette maison en logements sociaux, nous espérons avoir de nouveaux habitants et surtout des nouveaux enfants pour notre école. La commune ne pouvant pas porter ce projet seul, nous serons accompagnés et soutenus par le bailleur social Ophéor.

Comme toutes les années, les associations du village ont été très actives malgré une météo qui n'a pas été très conciliante. Festibaye a réussi ses 3 manifestations (théâtre, Festibaye et Téléthon) et comme à l'accoutumé, le manège à jambons a régalé tous les gourmands. Les Amis de l'Abbaye ont encore eu beaucoup de monde pour les Médiévales. Le Chemin des Ecoliers s'active énormément pour permettre à nos chers écoliers de réaliser leurs projets. J'en profite pour remercier tous les habitants qui participent à leurs actions.
N'oublions pas aussi les bénévoles de la bibliothèque qui œuvre toutes les semaines pour permettre à chacun de satisfaire leur passion pour la lecture.
De nombreuses autres actions ont été réalisées au cours de cette année et je vous laisse les découvrir.



Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter
une belle année 2025

Alain Godinot

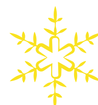
Secrétariat de Mairie
Ouverture les lundis, mardis, jeudis de 8h00 à 16h00, le vendredi de 8h00 à 14h00 et le samedi matin sur rendez-vous.
12 rue Bernard de Clairvaux
42720 LA-BENISSON-DIEU
04.77.66.64.44
https://la-benisson-dieu.fr/
mairie@la-benisson-dieu.fr
http://www.facebook.com/labenissondieu

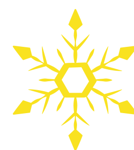






Sommaire





- L'édito du Maire .... Page 3
- Etat Civil 2024 .... Page 4 et 5
- Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots .... Page 6
- Eclairage Public 2024 .... Page 7
- Les Autres Travaux 2024 .... Page 8
- Travaux 2025 .... Page 9
- Achat Bâtiment : Un grand projet pour La Bénisson-Dieu .... Page 10
- Un peu d'histoire grâce à Michel Mivière .... Page 11
- Démarches administratives et informations utiles .... Page 12 et 13
- Le Budget Communal .... Page 14
- Transfert Assainissement .... Page 15
- Le Transport Solidaire .... Page 16
- Que faire si internet ne fonctionne plus ? .... Page 17
- L'école de la Bénisson-Dieu .... Page 18 et 19
- La Bibliothèque .... Page 20
- Des artistes "exposent" à la Bénisson-Dieu .... Page 21
- Bien vivre à la Bénisson-Dieu .... Page 22, 23 et 24
- Des Moments de Générosité et de Convivialité en 2024 .... Page 25
- Rétrospective 2024 .... Page 26 et 27
- Agenda 2025 .... Page 28



Bonne lecture !







Naissances



Tous ces beaux bébés recevront le traditionnel cadeau de bienvenue en ce début d'année !

Siya DESVARENNE
le 16 Février 2024



Etienne CARAMELLO
le 08 Juillet 2024

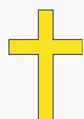




Pacs

- Cécile MASQUELIER et Louis DAVID
  le 14 juin 2024
- Emmanuelle BEROUD et Arthur DESVARENNE
  le 30 septembre 2024

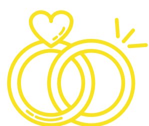
Si vous souhaitez recevoir les actualités de la commune, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail ou à vous inscrire auprès de la secrétaire de Mairie



Décès

M. André DEVILLE le 7 Août (99 ans)
M. Serge CUISSET le 19 Décembre 2024 (68 ans)

Inhumation
M. Bernard BOUFFARD le 14 Mai (79 ans)
M. Hubert JEANROY le 15 Septembre (74 ans)
M. Hubert GODINOT le 22 Décembre (80 ans)



Mariages

Christiane BEURRIER et Guy HERNANDEZ
le 25 Mai 2024

Mathilde CHALEAT et Pierre VANDENBERGHE
le 7 Juin 2024

Alison BERT et Alvin AUMENIER ainsi que
Baptême républicain de Léandre AUMENIER
le 21 Septembre 2024

Vanessa ORELLANA AQUINO et Giovanni
CAPORALE
le 28 Septembre 2024

Blandine BAUDET et Brieuc ARVISET
le 12 Octobre 2024

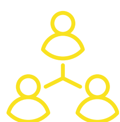

Christiane et Guy


Mathilde et Pierre


Alison et Alvin


Blandine et Brieuc


Vanessa et Giovanni



Le recensement 2024

Le recensement effectué en début d'année, nous permet de savoir que
nous sommes désormais **436** Bayerots sur la commune !

Les projets souhaités par les enfants du CMEB à la réunion du 9 janvier 2024, sont maintenus, et pour certains réalisés.

Parlons tout d'abord de la journée intergénérationnelle qui s'est déroulée le mercredi 24 avril 2024, dans une très bonne ambiance, mais malheureusement, sans attirer beaucoup de monde, malgré une grande attention portée par les enfants à leur projet. Malgré tout, Maëly, Laurine et Elya ont enchanté les personnes présentes avec une très belle chorégraphie, suivie de musique et d'une danse collective avec le public présent. La journée s'est poursuivie avec une dégustation de crêpes très appréciée.

Les enfants élus gardent toutefois un bon souvenir de ce moment partagé, et sont désireux de réorganiser une journée intergénérationnelle qui se déroulera le 12 mars 2025, à la salle d'animation à partir de 14h.
Le programme de cette journée reste identique : jeux de société, démonstration de sport (danse, gym, judo ...), marché des connaissances et dégustation de crêpes. Toute la population bayerote est invitée à participer à cette journée, ainsi que les familles des enfants.

Une nouvelle élection a eu lieu le 18 octobre 2024, avec le concours de l'instituteur Quentin GIRAUD, pour remplacer Félix BES de BERC, et Laurine BOSIO, ayant effectué leurs deux ans de mandat. Les nouveaux élus sont Stella LASSAIGNE et Nathan BARBIER DEZITTER. Ils ont assisté à leur première réunion le mardi 5 novembre.



Décoration de Noël



Remise des écharpes

Les petits élus se sont rendus à la mairie le 11 novembre pour la remise de leur écharpe et ont assisté à la cérémonie de commémoration.

La demande faite par les enfants d'avoir un sapin de Noël dans le village a été retenue et le mercredi 4 décembre 2024, les petits élus ont eu le plaisir de décorer, non pas un, mais quatre sapins installés sur le rond-point du village, avec le concours de Jean-Paul GROUILLER, Magali DE FREITAS, Pascale PERICHON, Sandrine ROFFAT, secrétaire de mairie, et Christophe BRUNELIN, agent communal. Le traineau du père noël a été restauré par Cyrille DESROCHE.
Il faut saluer la formidable idée des enfants, qui ont pris un réel plaisir à ce moment très joyeux, avec le concours des automobilistes et camionneurs qui ont salué leur travail à grands coups de klaxons.

Enfin, le projet des enfants concernant l'organisation d'un vide-greniers a été retenu, et sera soumis à la prochaine réunion du conseil municipal pour approbation ; la date prévue pour cette manifestation est le dimanche 27 avril 2025.

La prochaine réunion du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerot aura lieu le mardi 7 janvier 2025 pendant laquelle les enfants prépareront l'organisation, ainsi que les invitations de la journée intergénérationnelle.

Eclairage Public 2024

Cette année 2024 a été marquée par la mise en service de l'éclairage par LED des voiries publiques. Il s'agissait d'un chantier important dont nous pouvons rappeler les objectifs :

- L'engagement écoresponsable de notre Commune.
- Le respect de la stratégie territoriale élaborée par la région AURA visant à réduire de 15 % la consommation d'énergie d'ici à 2030.
- Se conformer aux instructions gouvernementales en la matière.
- Contenir les hausses de prix de l'électricité et les rendre supportables pour nos finances.
- Profiter des dispositions possibles en matière de subventions.
- Maintenir en bon état les équipements d'éclairage vieillissants.

Il fallait, de plus, respecter les obligations et contraintes imposées par les architectes des « Bâtiments de France » sur les zones classées du village.

Avec des mois de retard, nous avons mené à bien ce projet qui ne consistait pas seulement à changer des ampoules mais bien l'ensemble des têtes d'éclairage, incompatibles avec la nouvelle technologie des LED et qui, pour la majorité d'entre-elles présentaient de graves traces d'oxydation.

C'est ainsi que 125 points d'éclairage publique et 14 points au « City-Stade » ont été modifiés.

Le coût global de cette opération s'élève à 141 868 euros suivant le devis initial retenu.
Le montant du « restant à charge » pour la Commune, après subventions, se monte à 63 217 euros pour une somme de 63 562 euros prévus au budget ! Les concepteurs de la centrale nucléaire de Flamanville devraient s'inspirer de notre gestion communale !

Dans les prochains mois, nous pourrons faire un premier bilan quant aux économies ainsi réalisées, économies sur la consommation électrique bien sûr mais également sur le montant de l'abonnement souscrit avec une puissance divisée par deux mais également sur la maintenance compte tenu de la très importante durée de vie des LED.
Vous pourrez suivre sur les comptes-rendus et PV des Conseils Municipaux les premiers résultats enregistrés sur les nouvelles consommations électriques.



Achat matériel Tracteur



Achat d'un nouveau broyeur
9 000 euros

Faucardage



Faucardage

Réfection du monument aux Morts



Avant



Après



Restauration de 2 tableaux



Inauguration le 21 Septembre

Les tableaux de Saint Bernard de Clairvaux (abbé de Clairvaux et fondateur du monastère de La Bénisson-Dieu) et Françoise de Nerestang (abbesse) ont retrouvé leur place dans l'Abbaye le 30 avril 2024 après de long mois de restauration. L'inauguration du 21 septembre a été un moment émouvant.

Cimetière



Le columbarium installé en 2006 compte 5 cases dont 4 sont déjà occupées ou réservées. C'est pour cette raison qu'il est prévu de l'agrandir de 5 nouvelles cases dans le premier semestre de l'année 2025. Des devis ont été demandés et seront étudiés courant janvier. L'achat d'une case est attribué pour une période de 30 ans renouvelable au tarif de 500 €.

Il est également prévu de réaliser une mise à jour du plan du cimetière et si possible de l'informatiser pour en faciliter la gestion. De nouvelles concessions abandonnées ont été recensées.

Restauration Tableau "Moïse Sauvé des eaux"



La commune est propriétaire du tableau « Moïse sauvé des eaux », tableau référencé par le musée du Louvre au titre des œuvres de l'école de Nicolas POUSIN et classé au titre des Monuments historique depuis 1982.

Cet œuvre a gagné le concours organisé par la fondation Michelin. Cette fondation s'engage depuis plus de 100 ans à la préservation du patrimoine.
Un don de 8 000 € sera remis à la commune à la fin de la restauration du tableau.

Voirie 2025

La Commission « voirie – bâtiments » s'est réuni le 05 décembre 2024 pour étudier les différents devis prioritaires pour la réalisation des travaux :
-Rénovation de la voie d'accès au parking de la salle d'animation : partie comprise entre la route de Ste Marie et la route de la Teysonne en enrobé à chaud
-Route de St Grenobin : partie comprise de la maison Mivière à la maison Vial, réfection en enrobé recyclé
-Route Jean Gonin :

- reprise de la partie revêtue en rabotage avec de l'enrobé recyclé
- Section comprise entre le chemin de chez Guidon et la route de Ste Marie est mise en attente ?

-Route de la Tuilière : réfection sur une longueur de 12 ml avec purge et enrobé à chaud
-Route de Beauséjour : sur 25 ml reprise en enrobé à chaud

Ces propositions ont été validées lors du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2024. Les réalisations se feront en fonction de l'attribution des subventions.

Achat Bâtiment : Un grand projet pour La Bénisson-Dieu.

En cette fin d'année 2024 et début de 2025, notre commune lance un nouveau et beau projet pour son développement : l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, situé en face de la Mairie, au 5 rue Bernard de Clervaux.

Pourquoi un tel projet ?
Il s'agit d'assurer le développement de notre commune en respectant les nouvelles règles de zéro artificialisation des sols, dynamiser le centre bourg, sauvegarder et valoriser notre patrimoine, assurer la sécurité des riverains autour d'un bâtiment se dégradant, garantir la pérennité de notre école communale en attirant des familles, offrir des solutions pour la santé, pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, encourager la culture de proximité et les liens sociaux, conserver et améliorer l'intérêt touristique du village, promouvoir une écologie positive en s'engageant dans un projet écoresponsable et agir pour une mixité sociale assumée…

Un travail important a été mené en amont de toute décision d'achat du bâtiment afin de valider la faisabilité du projet, devis estimatifs, contacts avec d'éventuels partenaires associés, diagnostic de structure et bien entendu négociation avec les propriétaires des lieux.
Le coût estimatif des travaux à prévoir, de l'ordre de 1,2 millions d'euros, étant incompatible avec les possibilités financières de notre commune, ce projet était donc conditionné par l'accompagnement, à nos côtés, d'un partenaire financier et maître d'ouvrage de la réalisation. Le bailleur social roannais Opheor, intéressé par ce projet nous donnant rapidement son feu vert, nous pouvions envisager d'acquérir ce tènement immobilier.

Un accord fut également trouvé facilement avec les propriétaires qui ont fait part de leur volonté de voir ce projet aboutir pour le bien de la Commune.

Ainsi, notre commune est aujourd'hui propriétaire de cet ensemble, un prix de 80 000 euros a été réglé, les frais d'actes offerts par les propriétaires, les consultations pour la maîtrise d'ouvrage des travaux seront lancées par Opheor…deux ou trois ans seront vraisemblablement nécessaires avant l'inauguration des lieux !

Mais direz-vous à juste titre, à quoi vont servir ces nouveaux locaux ?

A travers un bail emphytéotique*, le bailleur social va aménager quatre logements destinés à la location, l'un d'entre eux accessible aux PMR. Nous installerons la bibliothèque en rez-de-chaussée afin de la rendre également accessible à tous. Nous souhaitons pouvoir accueillir des activités paramédicales (soins infirmiers, kiné, orthophoniste….) , transférer éventuellement la Salle des Associations.

Bref ! Les projets et possibilités ne manquent pas, il y a encore un peu de « pain sur la planche » !

**bail emphytéotique : c'est un contrat de location immobilière de très longue durée au cours duquel le locataire verse un loyer très faible ou nul mais doit, à sa charge, réaliser les travaux convenus et entretenir les lieux. Les améliorations bénéficient au bailleur en fin de bail sans avoir à indemniser le locataire pour ses dépenses.*



Un peu d’histoire grâce à Michel Mivière

Le 16 mars 1874, M. Joseph DEBOUGY, Maire de La Bénisson-Dieu a opéré à l’inventaire des archives de la mairie assisté de Messieurs BAUDUR Claude et DUBREUIL Claude, tous deux membres du Conseil Municipal.

Procès-verbal de l’inventaire à savoir :

1. Un nombre inconnu de bulletins officiels des lois jusque y compris ceux de l’année 1873, sans tenir compte des numéros qui pourraient manquer
2. 32 paquets de brochures, de recueils administratifs depuis l’année 1848, jusqu’à celle de 1873 sans tenir compte non plus des manquants
3. Tous les registres des actes de l’état civil au complet depuis l’année 1848 jusqu’à celle de 1874
4. Le plan cadastral, la matrice cadastrale, la matrice des sections, deux grandes matrices générales
5. Un petit code des lois et un guide administratif
6. Une certaine quantité de divers titres, papiers et lettres de toutes espèces ou non liasses
7. Un petit coffret à 4 tiroirs destiné aux imprimés de mairie
8. Une caisse tambour avec ses deux baguettes
9. 24 chaises ordinaires
10. Une table carrée en bois à deux tiroirs
11. Deux vieux drapeaux
12. Un petit mauvais fusil simple
13. Les tableaux de recensement depuis 1847 jusqu’en 1873 moins 1853 et 1866
14. Un petit baromètre cassé
15. Un petit scrutin pour les votes
16. Une petite caisse et couvrant où sont déposées des ossements
17. La Commission remarque qu’au livre des délibérations année 1874 il lui a été ôté quelques feuilles entre la 12ème et la 13ème page de ce livre
18. 3 registres de délibérations y compris le courant
19. Un sceau de la mairie et une écharpe

Fait et arrêté par les membres présents commissionnés aussi que le Maire les jours et mois et an que dessus, et ont signés

BAUDUR – DUBREUIL – DEBOUGY

Vu cet inventaire, c’est dire la pauvreté du matériel de la mairie en cette année 1874, il y a juste 150 ans.





Carte Nationale d'identité et Passeport

Il est toujours possible de se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil d'empreintes comme Charlieu (04.77.69.33.89) ou Roanne ou Renaison. Mais le plus simple est de faire une pré-demande sur le site https:\\ants.gouv.fr. Vous devez imprimer cette pré-demande ou relever son numéro. Il faut alors prendre rendez-vous dans une mairie équipée.

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature.



En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et la carte était encore valide le 1er janvier 2014. Cependant, il faut qu'elle ait moins de 10 ans pour pouvoir voyager en Europe.



Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur www.majdc.fr ou sur www.defense.gouv.fr pour tous les jeunes nés en 2009, et ce dans le trimestre de leur 16 ans.



La présence du jeune est obligatoire, ce recensement est indispensable pour l'inscription à tous les examens (scolaires ainsi que permis de conduire)

Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille



Inscription sur les listes électorales

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie à partir de 18 ans ou directement en ligne sur www.service-public.fr

Vous devrez fournir :

- Cerfa 12669*02
- Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile

Les demandes sont à déposer toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections



Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)

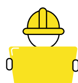


Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .
Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaires (pour + d'informations www.service-public.fr)



Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Possibilité de réaliser vos démarches en ligne :
https://charlieu-belmont.geosphère.fr/guichet-unique
Se renseigner en mairie.
Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr



ADMR

Avoir un interlocuteur près de chez soi c'est ce que propose l'ADMR pour tous ceux qui souhaitent continuer à bien vivre chez eux.
Permanence physique tous les matins de 9h à 12h : 301 rue de la Gare 42750 Saint-Denis-de-Cabanne.
Téléphone : 04.77.60.37.56 - http://admr.org



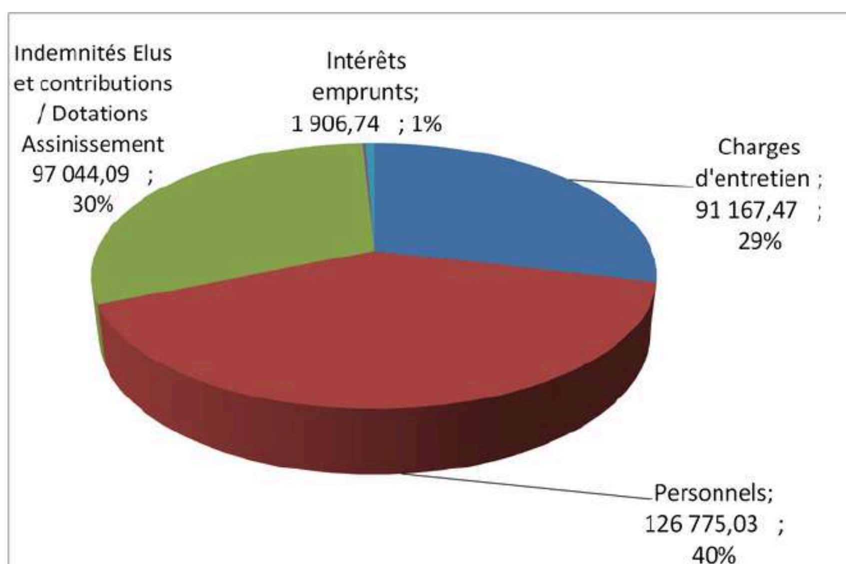
Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.
Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : www.service-public.fr, ou www.anah.fr.
Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'isolation ou la pose de panneaux photovoltaïque dans votre maison, prenez conseil auprès d'organismes compétents et surtout indépendants, renseignements gratuits auprès de :
ALEC42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (www.alec42.org).
Renovaction42 : le Service Public de la Rénovation Energétique (04.77.41.41.25 - www.renovactions42.org)

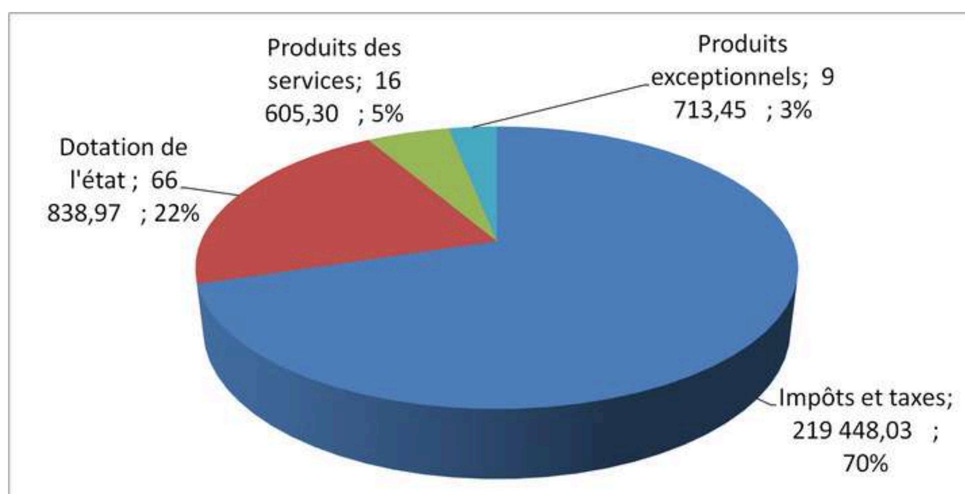


Veolia Urgence

En cas d'urgence (fuite ou coupure d'eau par exemple) sur votre réseau, vous pouvez appeler Veolia Urgence au 09 69 32 34 58 (numéro non surtaxé qui assure les urgences techniques 24/24 h et 7 jours sur 7).



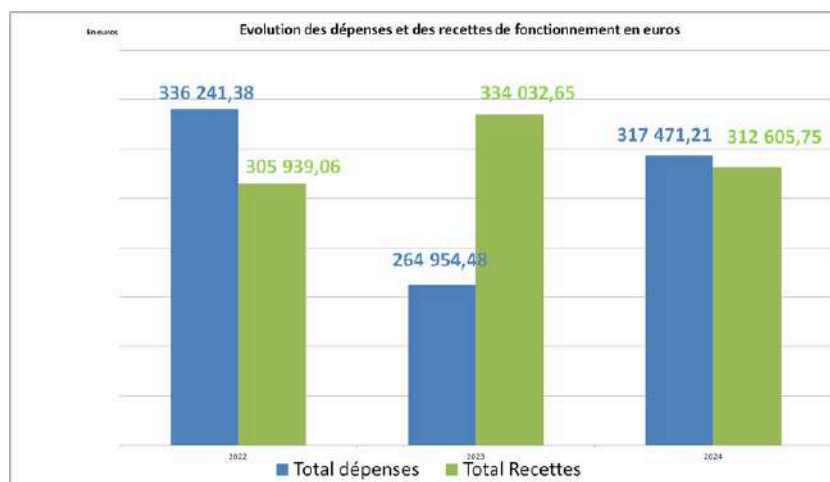
Répartition des dépenses 2024 par grands postes



Répartition des recettes 2024 par grands postes

Evolution du budget communal

Le budget communal est fortement impacté en 2024 par le transfert de compétence de l'assainissement (fonctionnement de la station d'épuration) à la Communauté de Commune.
Cette opération se traduit dans les comptes par une charge supplémentaire enregistrée de l'ordre de 58 000 euros.
De plus les recettes apparaissent en diminution -La dotation de l'état étant en baisse de 12 000 euros.



Transfert Assainissement

En application de la loi de 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) et après plusieurs années de travail collaboratif avec Charlieu Belmont Communauté, la gestion des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de la commune sera effectuée par l'intercommunalité à partir du 1er janvier 2025.
Cependant ce sera toujours notre employé communal qui sera chargé de l'exploitation dans le cadre d'une mise à disposition du personnel à la communauté de communes. Les heures que l'agent communal passera sur la partie assainissement (entretien des pompes, faucardage...) seront indemnisées par le service assainissement de Charlieu Belmont Communauté.

Quels changements pour les usagers ?
Les habitants de la commune raccordés au tout à l'égout devront désormais se tourner vers le service assainissement collectif de la communauté de communes pour toute question relative à ce raccordement.
Les coûts de fonctionnement et d'investissement seront assumés par le budget annexe assainissement collectif de Charlieu Belmont Communauté. Comme cela devait déjà être le cas dans les communes, ce budget est indépendant du budget général et ne reçoit aucun produit lié à l'impôt. Les recettes de ce budget proviendront exclusivement des redevances prélevées auprès des usagers qui bénéficient du service soit les seuls habitants reliés au tout à l'égout.

Même si les redevances seront désormais votées par Charlieu Belmont Communauté :
·Elles seront propres à la commune pendant quelques années jusqu'à une harmonisation,
·Elles seront fonction des besoins d'investissements (renouvellement de la station d'épuration, renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement collectif, ...) et des charges de fonctionnement (charges du personnel, électricité, entretien, maintenance, ...) du système de la commune
·Elles apparaitront sur votre facture d'eau potable.
La commune a conduit une étude de schéma directeur permettant de faire un état des lieux précis des équipements d'assainissement collectif (station et réseaux). Nous avons défini suite à cela un programme de travaux répartis sur plusieurs années à venir, dont la mise en œuvre sera aussi fonction des financements qui pourront être obtenus.

La commune doit s'engager à transférer un budget d'assainissement équilibré, capable d'assumer les charges de fonctionnement du service. Ainsi, en accord avec Charlieu Belmont Communauté le montant des redevances assainissement pour 2025 seront de :
Part fixe : 85€
Part variable : 1,75€

Dans les années à venir, la communauté de communes restera en lien direct avec la commune pour planifier les travaux nécessaires et définir les redevances permettant d'assurer l'équilibre du budget

Ce transfert s'est traduit également par un investissement important pour la commune sur 2024 : la mise à jour de notre schéma directeur d'assainissement. Celui-ci se découpe en 3 phases :
· Phase 1 : recueil des données et repérage terrain
· Phase 2 : mesures, analyses et investigations
· Phase 3 : zonage assainissement et eaux pluviales et préconisations des travaux
Les 2 premières phases sont finies pour un coup de 33 030,54€ TTC pour un devis de 34 407,56€ TTC
Dans l'ensemble les résultats sont positifs avec une station qui fonctionne très bien, des pompes de relevage très bien entretenues et des analyses conformes aux normes demandées (voir même en dessous).
Plusieurs points noirs ont été constatés et la phase 3 va permettre de bien les définir et prioriser les travaux qui devront être engagés.

Avec le transfert de compétence à la Communauté de Communes, c'est eux qui vont gérer cette phase sur la partie assainissement mais la commune reste compétente pour la partie eaux pluviales. Nous allons donc travailler en collaboration avec eux et surtout définir les futurs travaux. Les coûts pour le schéma directeur d'assainissement ne sont donc pas finis pour la commune.

La Bénisson-Dieu

LA BÉNISSON-DIEU
un Village, une Abbaye

Transport Solidaire
Charlieu-Belmont

Vous ne disposez pas de moyen de déplacement ?

À La Bénisson-Dieu, on roule pour vous !

Renseignements et inscriptions
07 60 41 77 57

Pour maintenir la vie en milieu rural, il a été créé en 2023 une association "transport solidaire" Charlieu-Belmont. Le président de cette association est Monsieur HERTZOG, adjoint au maire de CHARLIEU. Après avoir été contacté par ce dernier la mairie de LA BENISSON-DIEU a souhaité mettre en place ce service pour les bayerots. Le dossier a été porté par Murielle CHATRE 1ère adjointe et Magali De FREITAS, conseillère municipale a été volontaire pour être référente. Les personnes n'ayant pas de moyens de transport pour un rendez-vous médical, pour faire des courses ou se rendre dans sa famille ou chez des amis peuvent faire appel à ce service. Les demandes doivent être faites 48 h à l'avance auprès de Monsieur HERTZOG tél : 07.60.41.77.57

Une adhésion annuelle de 5 euros est demandée aux utilisateurs et aux chauffeurs. Trois personnes se sont portées volontaires pour être chauffeur : CATHERINE GODINOT – ANNE-MARIE VIDAL – JEAN-PAUL GROUILLER. Lors de chaque déplacement, le chauffeur est indemnisé à hauteur de 2 € et 0,32 € du kilomètre, il délivre un bon de transport à la personne véhiculée. Si vous souhaitez de plus amples renseignements vous pouvez prendre contact avec la mairie ou Murielle CHATRE ou Magali De FREITAS.



Que faire si internet ne fonctionne plus à la maison ?

Vous avez tous, vous-même ou dans votre entourage, vécu des histoires assez pénibles d'interruptions du service rendu par la fibre : plus de liaison internet et souvent plus de télévision et de téléphone fixe simultanément bien sûr !
Alors quelques informations et conseils à ce sujet seront, peut-être les bienvenus.

Tout d'abord, bien comprendre l'articulation des acteurs de ce service.
Pour l'électricité, vous avez un gestionnaire exclusif du réseau, Enedis, puis des opérateurs, Engie, Direct-Energie etc... qui achètent ou produisent de l'électricité et vous la revendent. Pour le réseau de la fibre, le fonctionnement est strictement identique avec THD42 (émanation du Siel, notre syndicat intercommunal) qui gère le réseau de la fibre puis un opérateur que vous choisissez : Orange, SFR, Free etc...

Le seul interlocuteur des particuliers est donc l'opérateur avec lequel vous avez signé un contrat et par conséquent, en cas de problème, c'est vers lui qu'il faut se tourner.

En amont de toutes difficultés éventuelles, vous prendrez le soin de bien conserver sur papier (votre liaison internet ne marchant plus), votre contrat avec son numéro, les identifiants et mots de passe le concernant et bien entendu le ou les numéros de hot-line à appeler depuis un téléphone mobile.
Avant de contacter la hot-line, vous pouvez toujours enlever la prise d'alimentation électrique de votre box, attendre quelques secondes avant de rebrancher, cela peut, parfois, suffire en réinitialisant ainsi votre installation...mais souvent pas de miracle ! Il faut alors se résoudre à joindre votre opérateur, avec un téléphone portable et en étant proche de votre box, pour décrire à votre interlocuteur les messages de celle-ci ou pour réaliser quelques manipulations simples qui vous seront demandées.

A l'issue de ce premier contact, un diagnostic sur les causes du problème peut être posé, par exemple votre box est défectueuse, ou bien il sera décidé d'envoyer chez vous un technicien d'intervention pour compléter les investigations.

C'est à ce moment là qu'il faut être vigilant et essayer de ne pas laisser repartir le technicien sans avoir récupéré, de sa part, des informations sur les causes potentielles de votre problème, un numéro de dossier par exemple...pas toujours facile mais intéressant si les choses ne bougent pas et que vous devez reprendre contact et relancer votre opérateur pour le suivi du dossier. Il n'y a pas trop de problème, en général, avec les opérateurs les plus connus et sérieux.

S'il a été diagnostiqué que votre problème provenait du réseau de THD42, cela peut compliquer les choses : le technicien va faire un rapport à son entreprise sous-traitante, laquelle va informer votre opérateur, lequel va informer THD42, lequel va mandater un autre sous-traitant pour mettre fin aux désordres constatés sur le réseau...il est facile de comprendre que quelques « couacs » puissent survenir ! Si les choses ne bougent toujours pas, vous allez donc contacter à nouveau la hot-line de votre opérateur. Si vous disposez de l'information selon laquelle le problème vient bien du réseau de THD42 vous demanderez à vérifier que le signalement du défaut a bien été notifié à ce dernier, dans le jargon utilisé à savoir si « un ticket d'intervention a-t-il bien été ouvert ».

Heureusement, ce type de problème devient plus rare, le SIEL fait de gros efforts pour remédier au fil des jours aux désordres générés, au moment de la mise en place de la fibre, par certains sous-traitants peu sérieux. En cas de difficultés persistantes, la mairie reste toujours à votre disposition.

L'école de La Bénisson-Dieu

Cette année l'école de La Bénisson-Dieu a changé de direction. Madame BLEROT a obtenu sa mutation dans une autre école à Roanne. Elle a été remplacée par Monsieur Quentin GIRAUD. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans notre village

L'effectif reste stable avec 38 enfants scolarisés répartis en 2 classes :

- Madame BOURGEAT Aurélie qui enseigne de la toute petite section au CP assistée par Madame DEMULSAND Anne-Sophie (ATSEM)
- Monsieur GIRAUD Quentin enseigne du CE1 au CM2



Quentin GIRAUD et Aurélie BOURGEAT

Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2022 doivent être inscrits auprès du Directeur de l'école M. Quentin GIRAUD et de la mairie.

N° de téléphone de l'école : 04.77.66.62.18

Adresse mail du Directeur : ce.0420122e@ac-lyon.fr



Le Sapin de Noël des enfants

Service périscolaire

Le service périscolaire est assuré en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 7h30 à 8h20
- de 11h30 à 13h20 (cantine)
- de 16h30 à 18h30

Les inscriptions ont lieu auprès de la mairie.

Cette année l'accueil du mercredi n'a pas été mis en place car peu de parents avaient besoin du service.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les tarifs sont les suivants :

Pour le 1er enfant : 135 euros

Pour le 2ème enfant : 115 euros

Pour le 3ème enfant : 95 euros

Le repas de cantine est à 4,30 euros



Le jardin de l'école est toujours aussi beau

MERCI

Un grand merci à nos bénévoles Dominique Lardet pour l'aide aux devoirs deux fois par semaine et à Gérard Janvier pour l'initiation et l'entretien du jardin potager

Sur l'année 2024 - Le projet de voyage scolaire sur plusieurs jours a été l'évènement principal.
En effet, les enfants de la classe de primaire sont partis en mars 2024 à destination de Villard de Lans avec au programme escalade, randonnée et spéléologie !
Une belle aventure pour nos écoliers !

Ce voyage a été rendu possible grâce à l'Association Chemin des écoliers qui a organisé de nombreuses manifestations sur l'année :

- Soirée Patinoire
- Bal costumé - Soirée dansante
- Vente SOS Cookies
- Fête de l'école et Tombola



Villard de Lans



Soirée patinoire



Randonnée et escalade



Spéléologie

Projets 2025

3 Projets principaux pour l'école cette année :

- Projet au Fil de l'eau avec une école roannaise
- Participation au prix littéraire Livre et Lu sur le thème du mystère
- Ecole et Cinéma

Cette année nos bénévoles se sont montrées très investies. Elles se sont formées au nouveau logiciel choisi par le département : Syrtis qui permet les échanges avec la médiathèque départementale de la Loire et de continuer les navettes mensuelles d'échange de livres qui permettent d'avoir toujours des nouveaux livres contemporains à proposer.

Cet été, avec l'aide précieuse et éclairée de la médiathèque intercommunale de Charlieu, elles ont trié, référencé, recodé, étiqueté, protégé pas moins de 600 ouvrages. C'est pourquoi les livres empruntés aujourd'hui sont désormais étiquetés « Médiathèque La Bénisson Dieu ».
Fin mars, fini le tout à la main, finies les heures à chercher qui a emprunté tel livre, elles sauront (presque) tout !! Chaque adhérent aura une carte individuelle pour permettre d'emprunter et rendre ses ouvrages et pourra être utilisée pour d'autres emprunts dans les 13 autres bibliothèques du secteur.

Pour permettre cette informatisation, la bibliothèque va recevoir un nouvel ordinateur plus performant qui permettra d'utiliser les logiciels et la « douchette » scanner de code-barres des livres.
Au printemps 2025, une formation sur le logiciel Decalog est prévue pour permettre de gérer informatiquement les échanges avec les adhérents. Une très grosse étape attendue et nos adhérents peuvent déjà retenir les dates du vendredi 14 et vendredi 21 mars pour venir s'enregistrer.

Cette année, l'équipe aura effectué plus de 450 heures de bénévolat pour la bibliothèque. Leur plus grande récompense est de voir toujours plus d'adhérents pousser les portes, venir régulièrement emprunter et repartir avec le sourire car non il n'y a pas des vieux livres poussiéreux sur les étagères ! Venez vérifier !

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil pour les enfants, une bénévole s'est formée à l'accueil des scolaires. Pour rappel, les enfants de l'école ont un temps dédié CHAQUE semaine à la bibliothèque. Merci à l'équipe enseignante et aux bénévoles de permettre cet accès à la culture hebdomadaire.

Coté animation, une exposition sur les émotions a été organisée en janvier. L'école a pu en profiter avec des temps dédiés. Le 5 avril, Catherine Berthelier est venue nous parler de son travail d'écrivain, auto-éditrice. Son nouveau roman vient de paraitre : « La somme de nos différences » en commande dans les librairies ou déjà disponible maison de la presse Ballansat à Renaison ou tabac presse Faverot à Saint Germain Lespinasse.
Un concours au printemps a été organisé où les participants ont pu acheter un livre en avant-première pour la rentrée littéraire de septembre. Grâce au budget accordé, aux astuces trouvées, plus de 50 livres nouveautés libraire ont été achetés, troqués et ajoutés à notre fond propre.
La moyenne est de 11 visites par permanence avec un pic de fréquentation mémorable de 34 personnes le 21 juin !
Ce service municipal est toujours entièrement GRATUIT ainsi que l'accès à la médiathèque numérique de la Loire (accès à des vidéos, cours, concerts…). Portage à domicile possible (se rapprocher de la mairie).

Fresque du terrain de tennis réalisée gracieusement par Arthur Bolot
arthur-bolot.fr - Dribbble

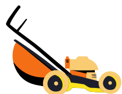


Crèche de la Bénisson-Dieu
Les sujets ont été restaurés par les soins de Véronique Franc, restauratrice d'art.



Tous les jeudis des semaines impaires Le Camion d'Elo - Coiffeuse au City stade !

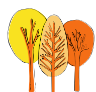




Bricoleurs et/ou jardiniers - Nuisances sonores

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dés lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage de jour comme de nuit. Gérez les nuisances avec courtoisie et, par exemple, prévenez vos voisins si vous savez que vous allez faire du bruit.
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 donc INTERDIT les dimanches après-midi.



Haies et racines

Les haies et racines bordant les routes et chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. L'entretien doit se faire autant de fois que nécessaire pour des raisons de visibilité et de sécurité . En cas de manquement à cette règlementation, Les propriétaires recevront une mise en demeure. Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, au frais du propriétaire.
Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant la nidification, il est recommandé de ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres du 15 Mars au 31 Juillet.



Déchets

- Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit. Ils doivent être déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.

- Merci à tous de respecter les colonnes de tri et de ne pas déposer les ordures n'importe où.



Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, tels qu'aboiement ou intrusion dans les propriétés privées.
Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).
Nous vous rappelons également que les chiens de catégories 1 et 2 doivent être déclarés en mairie.
Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.
La divagation des chiens est interdite. **Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories**. Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.



Stop aux cambriolages

Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.
Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).
Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle.
Tel : 04.77.60.04.44



Frelons

Les pompiers ne se déplacent plus pour détruire les nids de frelons et de guêpes. Vous pouvez faire appel à M. Paupier Bertrand au 06.98.57.96.54 ou à Gare aux guêpes 42 au 07.67.07.61.37. Il est conseillé d'installer des pièges dès le mois de Février pour plus d'efficacité.







Merci d'appliquer les consignes évoquées sur la page précédente :

- respecter les colonnes de tri et vous déplacer à la déchetterie pour les déchets plus importants
- tailler vos haies avant la période d'interdiction
- ne pas faire divaguer vos animaux





NOUVEAU
A la Bénisson-Dieu

À partir de septembre 2024

Cours de Dessin/Peinture

Encadrés par une professionnelle diplômée



Initiation et accompagnement à toutes les techniques :crayon , fusain, sanguine, pastels Aquarelle , peinture à l'huile, acrylique…

Débutants ou confirmés, pour les adultes et les jeunes à partir de 15 ans

Contact: Françoise Robin 0614797417
mail: artisanedebienetre@gmail.com

Atelier DANSES

Débutants ou avancés

Venez partager la passion de nos animateurs Gilles et Sylvie pour

le Rock Swing,

les danses latines (Bachata, Salsa, Cha-cha, Tango…)

Cours les mardi de
18h00 à 19h30 débutants
19h45 à 21h30 perfectionnement
à la Salle d'animation de

LA BÉNISSON-DIEU

A partir du10 septembre 2024
En septembre cours d'essai sans engagement

Renseignements :
Foyer Les Copains – Section danses
04 77 66 60 58 ou 06 23 74 [illegible] 15

IPNS



« Le lundi au soleil » : depuis plusieurs décennies bayerots et anciens bayerots se réunissent le lundi après-midi pour jouer à la pétanque et aux cartes par mauvais temps.



Les Marcheurs du Mercredi

Des moments de générosité et de convivialité en 2024



Notre célèbre manège à jambon



Le stand gourmand du Chemin des Ecoliers

Téléthon 2024
240 repas vendus et un bénéfice de 2099,10 € dont 282.00 € de bénéfice de vente de cafés et gâteaux du Chemin des écoliers !
Festibaye remettra prochainement un chèque à l'AFM TELETHON d'un montant de 2099.10 €
Merci au Chemin des écoliers pour leur investissement ainsi qu'à tous les bénévoles de Festibaye.
Et merci aux habitants d'avoir répondu présents pour cette belle cause



Classe en 6 : septembre 2024... en attendant 2026 !!



Coup du milieu des Classes en 9

Les classes en 9 se sont retrouvées le samedi 19 octobre pour marquer le coup du milieu. Les classards ont partagé un excellent repas au restaurant. Ce temps fort s'est prolongé par quelques parties de pétanque sous un splendide soleil. Cette journée a été appréciée par tous. Les conscrits avant de se quitter se sont donnés rendez-vous pour une prochaine rencontre.



19 Janvier : les vœux du Maire



Commémoration du 19 Mars en présence des enfants de l'école



5 Avril : Soirée Catherine Berthelier



7 Avril : Récital Piano



12 Avril : Soirée Nationale 7



24 Avril : Journée intergénérationnelle



9 JUIN : Festibaye



Juin et Juillet : Elections Européennes et Législatives !



20 et 21 Juillet 2024 : Les médiévales



15 Août : Concert des Chantres du Thoronnet



19 Septembre : Challenge Alain Robert



28 Septembre : Classe en 4



16 Novembre : Repas des ainés



15 Décembre : Arbre de Noël

Agenda 2025

Vous trouverez ci-après les différentes manifestations actuellement prévues au cours de l'année 2025. A vos calendriers !

Après-midi jeux tous les derniers jeudis du mois, de Septembre à Avril, au Restaurant la Terrasse
N'hésitez pas à appeler 06.23.93.49.21



Vendredi 17 Janvier : Vœux du Maire à la Salle d'Animation à 19h

Février : Vente de choucroute et de bières locales (*organisée par le Chemin des écoliers)*

Mercredi 12 Mars : Journée Intergénérationnelle (*organisée par le CMEB*)

Mercredi 19 Mars : Commémoration au monument aux morts

Samedi 29 Mars : Soirée Cabaret (*organisée par Festibaye*)

Dimanche 27 Avril : Brocante (*organisée par le CMEB*)

Mercredi 8 Mai : Commémoration au monument aux morts

Dimanche 17 Mai : 40 ans des Amis de l'Abbaye à la Salle d'animation et dans l'abbatiale (*organisé par les Amis de l'Abbaye*)

Samedi 21 Juin : Festibaye

Dimanche 29 Juin : Fête de l'école et Grande Tombola

Samedi 19 Juillet : Grande Brocante autour de l'abbatiale (*organisée par les Amis de l'Abbaye*)

Août : Concours de pétanque (*organisé par les Anciens du Basket*)

Vendredi 15 Août : Concert grégorien des Chantres du Thoronet

Septembre : Challenge Alain et Robert (*Boules lyonnaises*)

Septembre : Classe en 5

Mercredi 22 Octobre : Autour du manga et de la BD (*Organisée par les bénévoles de la Bibliothèque*)

Samedi 8 Novembre : Vente de boudin (*organisée par Festibaye*)

Lundi 11 Novembre : Commémoration au monument aux morts

Samedi 15 Novembre : Repas des Aînés

Samedi 6 Décembre : Téléthon

Et tous les mercredis de 13h30 à 14h30 Marché Place des Abbesses



Agissons ensemble pour l'environnement
Pour recevoir les informations de la commune uniquement par mail, informez le secrétariat de Mairie : mairie@la-benisson-dieu.fr